



Point No 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de fonctionnement de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le 1^{er} janvier 2013, la commune fusionnée de Milvignes voyait le jour. Depuis début 2022, la commission CLST, en collaboration avec la déléguée culturelle, planche sur la meilleure manière de célébrer l'évènement. Un rapport a été rendu au Conseil communal. L'idée principale qui a été retenue est d'impliquer autant la population de Milvignes que les collaborateurs de la commune, mais plutôt que de privilégier un gros événement qui mobiliserait beaucoup de monde et d'énergie, il est proposé d'offrir plusieurs manifestations tout au long de l'année, en mêlant culture, sport et enfants.

Il n'a échappé à personne que 2023 était aussi l'année où se déciderait la future fusion Boudry, Cortaillod, Milvignes. Fêter Milvignes pourrait paraître à certains donner un mauvais signal. Le Conseil communal trouve au contraire que de projeter l'image d'une fusion réussie ne peut qu'encourager l'étape suivante.

2. Célébration en plusieurs temps

2.1. En juin, **Aux chœurs de Milvignes**. Les lauréats du concours « Milvignes est à vous », ouvriront les festivités à l'occasion de la Fête de la musique 2023. Ce projet est porté par le chœur Le Fleuron dont le projet consiste à réunir tous les chœurs de la Commune pour une journée de concerts en plein air. Une première représentation aurait lieu à Bôle, une deuxième à Colombier, puis le final à Auvernier avec un concert commun pour tous les chœurs. Un chant commun serait créé pour l'occasion. La manifestation aurait lieu le 25 juin 2023.

2.2. En août, un **Chapiteau au bord du lac**: L'installation d'un chapiteau, soit sur la plage d'Auvernier, soit au triangle des Allées, selon les autorisations reçues, permettra de marquer la célébration officielle des 10 ans et accueillera durant deux semaines et trois week-end des spectacles de cirque et différentes manifestations proposées par les sociétés locales. La capacité d'accueil est d'environ 400 places. Les spectacles pourront avoir lieu indépendamment de la météo et la technique, mise à disposition de la société propriétaire du chapiteau (Circo Bello), pourra être gardée à l'abri. Il y aura possibilité de monter une tente pour la vente de boissons et de nourriture. Des spectacles pourront aussi avoir lieu aux alentours du chapiteau.

Exemple de programme :

1^{er} week-end = ouverture

- Jeudi 17 août : spectacle d'ouverture acheté par la Commune. Représentation privée avec invitation officielle (personnel communal, autorités et communes voisines) et apéritif.
- Samedi 19 août : Spectacle d'une des sociétés locales dans le chapiteau.
- Dimanche 20 août fin de journée : spectacle d'ouverture au public gratuit

2^e week-end= représentations de cirque

- Vendredi 25 août : spectacle de Circo Bello, représentation publique, au chapeau.
- Samedi 26 août : spectacle en journée à la plage par la compagnie Den Zali (trapèze) ou dans la cour du Château de Colombier (ou un spectacle des sociétés locales dans le chapiteau le soir).
- Dimanche 27 août ; spectacle de Circo Bello représentation publique, au chapeau.

3^{ème} week-end = sociétés locales

- Week-end dédié aux sociétés locales qui souhaiteraient présenter un spectacle.
- L'organisation d'une représentation scolaire ou d'une initiation au cirque dédiée aux écoles est aussi une possibilité à envisager afin d'impliquer les enfants et les adolescents dans cette célébration.

2.3. Septembre 2023, élargissement du parcours de la **Vendangeuse** aux trois villages : Un parcours symbolique des 10 ans permettra d'intégrer le sport à la célébration. La Vendangeuse aurait lieu dans le cadre de la Fête villageoise de Colombier et aurait pour but de relier les trois villages.

2.4. Spectacle du 175^e de la République, cour du Château de Colombier. Ce spectacle qui se joue en plein air, tourne depuis 2022 dans les différentes communes du canton.

2.5. Illumination des fontaines : Un peu sur le modèle de la Fête des Fontaines de Môtiers, la célébration des 10 ans de Milvignes se clôturerait autour du 27 novembre, date de la votation de la fusion, autour des fontaines de la commune, décorées par les enfants des écoles primaires et pourquoi pas par d'autres groupements (scouts, associations de quartier). Cela permettrait de rendre visibles les nombreuses fontaines de la commune.

3. Budget

Objet	Montant	Remarque
Location du chapiteau et 2 représentations Circo Bello	CHF 25'000.-	
Achat du spectacle d'ouverture (2 représentations)	CHF 10'000.-	
Accueil du spectacle 175ème	CHF 2'500.-	
Apéritif officiel	CHF 4'800.-	12.- par personne (400 personnes, capacité d'accueil du chapiteau)
Imprimés et annonces	CHF 2'500.-	Quelques programmes papiers, affiches et une annonce dans LR
Heures du technicien pour les représentations des sociétés locales	CHF 4'000.-	
Soutien à la Vendangeuse	CHF 1'500.-	
Illumination des fontaines	CHF 5'000.-	
Soutien au projet aux chœurs de Milvignes	CHF 3'000.-	Soutien de CHF 5000.- déjà accordé dans le cadre de « Milvignes est à vous »
Représentation scolaire ou initiation au cirque	CHF 4'000.-	
Divers et imprévus	CHF 3'700.-	
TOTAL	CHF 66'000.-	

Ce budget ne prend pas en compte les heures effectuées par les différents services communaux ni les prestations en nature accordées aux sociétés impliquées dans les festivités.

4. Conclusion

Le Conseil communal estime qu'il est important de marquer auprès de la population les 10 ans de Milvignes. Soit parce que ce seront les derniers et il vaut la peine de clore de belle manière cette aventure, soit parce qu'ils marqueront le début d'une série de jubilés, dont le prochain devrait être célébré en 2038, pour les 25 ans.

Impliquer les sociétés locales, la population, les autorités, les enfants dans un projet commun ne peut qu'accentuer l'attractivité de notre commune et le plaisir qu'il y a à y habiter. C'est une manière de montrer un visage attrayant, un dynamisme et un optimisme que Milvignes mérite.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 17 août 2022



Le Conseil général
de la
Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de fonctionnement de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 15 septembre 2022
Vu le rapport du Conseil communal du 17 août 2022
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

- Crédit budgétaire** **Article premier :**
Un crédit budgétaire de CHF 66'000.- TTC est accordé au Conseil communal en 2023 pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes.
Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation
- Amortissement** **Article 2 :**
Le montant de la dépense sera porté à la fonctionnelle 1100 Conseil général, nature 31051.01 Manifestation.
- Exécution** **Article 3 :**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

J-M. Pessina D. Etter

Colombier, le 15 septembre 2022